



## AUX STAGIAIRES DÉJÀ TITULAIRES D'UN MASTER 2

Comme vous avez pu le constater, il apparait de plus en plus clairement qu'un Master 2 seul ne suffirait pas et qu'il serait nécessaire de valider un Master 2 MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) pour obtenir notre titularisation.

**Que devons-nous valider ?** « Certains modules, notamment ceux en rapport avec l'enseignement. » Il nous faut donc valider les modules en rapport avec l'enseignement soit tous les modules, puisque tous nos modules, au sein de l'ESPE (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation), sont en rapport avec l'enseignement !

Des discussions que nous avons menées entre stagiaires, un élément fait l'unanimité, rien ne peut justifier l'invalidation du travail que nous avons effectué en Master 2 !

Un stagiaire témoigne : « Je suis titulaire d'un Master 2 d'Histoire. Je dois donc assurer des cours en Histoire, en Géographie, en Éducation civique. Si j'écoute ce que l'on me dit à l'ESPE, cela signifie que je vais devoir, à minima, revalider des modules de géographie, d'éducation civique, et rédiger un mémoire et, possiblement, valider aussi un module d'histoire! Tout en préparant et assurant les cours au lycée! La France, pour des raisons historiques, est le seul pays au monde où histoire et géographie sont enseignées d'un même tenant. Mon Master 2 d'Histoire est intimement lié à la géographie et nier ceci en me demandant de valider un module de géographie, c'est profondément méconnaître l'enseignement de l'histoire et de la géographie en France. Nous sommes lauréats du concours, titulaire d'un M2 et tout ceci devrait être remis en question par la validation nécessaire d'un Master 2 MEEF ? »

Une autre stagiaire ajoute : « Les responsables savent que nous sommes mécontents, et on entend déjà que si nous le sommes, c'est parce que nous sommes fainéants, que les 9 h devant les classes nous laissent largement le temps de repasser un Master 2 MEEF. Mais ces cours, nous devons les préparer. Nous devons aussi évaluer nos élèves et corriger leurs devoirs. Nous ne sommes pas fainéants ! Et nous sommes tous d'accord pour dire que les cours à l'ESPE sont importants ! Pour autant, le temps et l'énergie passés à tenter de valider un Master 2 MEEF, c'est du temps en moins à consacrer à la préparation de nos cours devant les élèves ! Moi, je suis d'accord pour valider mon Master 2 MEEF, mais sur la base de l'assiduité, de la présence systématique aux journées de formation à l'ESPE ! »

Ce que nous demandons est clair :

**Un Master 2 = un Master 2 MEEF !  
Validation du Master 2 MEEF sur la base de  
l'assiduité aux formations de l'ESPE !**

### Que dit le Recteur ?

Au CTA du 4 septembre, il a déclaré qu'il n'y avait pas d'obligation pour un titulaire de Master 2 d'obtenir le Master 2 MEEF. Mais les nouveaux stagiaires ont pour obligation d'y être inscrits pour valider certains modules, notamment ceux en rapport avec l'enseignement.



# PÉTITION

Nous, STAGIAIRES DÉJÀ TITULAIRES D'UN MASTER 2

demandons :

**UN MASTER 2 = UN MASTER 2 MEEF !  
VALIDATION DU MASTER 2 MEEF SUR LA BASE DE  
L'ASSIDUITÉ AUX FORMATIONS DE L'ESPE !**

Nom - Prénom	Etablissement	Adresse électronique	Signature

Pétition à envoyer à : FNEC-FP-FO, UD FO de La Gironde, 17-19 quai de la Monnaie, 33080 Bordeaux Cedex ou par courriel à [fofnecbx@yahoo.fr](mailto:fofnecbx@yahoo.fr)

Nom - Prénom	Etablissement	Adresse électronique	Signature

Pétition à envoyer à : **FNEC-FP-FO, UD FO de La Gironde, 17-19 quai de la Monnaie, 33080 Bordeaux Cedex** ou par courriel à [fofnecbx@yahoo.fr](mailto:fofnecbx@yahoo.fr)